



## **MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFASO 1, DFASO 2**

**Vu l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 Vu la délibération du comité technique de l'université de Montpellier du 9 avril 2020 Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Montpellier du 9 avril 2020.**

DFASO : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

DFASO 1 et 2 correspondent à la 4<sup>e</sup> et à la 5<sup>e</sup> année des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master

### **1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **PREAMBULE :**

Au regard des circonstances exceptionnelles et de la nécessité de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont et peuvent être adaptées afin de répondre au mieux aux différentes situations qu'implique une pandémie.

La situation actuelle amène à proposer des modalités de contrôles des connaissances adaptées et conformes aux préconisations sanitaires, pédagogiques et académiques du moment.

Ces dernières peuvent évoluer selon la situation sanitaire et les instructions des autorités de tutelle. Ces modifications pourront concerner la typologie des enseignements ((présentiel, distanciel, hybride) et leurs modalités (synchrone, asynchrone, en visio ou web conférence).

A tout moment, selon les besoins académiques ou pédagogiques, à titre exceptionnel les modalités de contrôles des connaissances et des compétences pourront être modifiées. Le cas échéant, dans le respect de la réglementation en vigueur les étudiants en seront informés, dans un délai minimal de 15 jours avant la date de toute évaluation et elles feront l'objet d'un affichage.

- 1- Peuvent s'inscrire au DFASO les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).
- 2- Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions pour obtenir le DFASO, ni plus de 3 inscriptions pour une même année (sauf dérogation exceptionnelle).
- 3- Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs Unités d'Enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée de une ou plusieurs matières (Cours Magistral, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
- 4- Le contrôle des connaissances de chaque matière peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit, oral ou sous format électronique ou informatique. En situation pandémique avec confinement ou sans confinement, les épreuves en contrôle terminal peuvent être remplacées par des épreuves de contrôle continu à distance. Les modalités de contrôle des enseignements prévus initialement en contrôle continu restent inchangées.

- 5- Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques, orales, cliniques et des stages.  
La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre. En situation pandémique avec confinement ou sans confinement, les sessions d'examens initiale ou seconde chance, devant se dérouler en contrôle terminal présentiel peuvent être remplacées par des sessions d'examens initiale ou de seconde chance en contrôle continu à distance. Les modalités d'organisation dans ces conditions se feront sous la forme deux contrôles continus à distance en tenant compte du calendrier universitaire de l'année en cours. La durée de ces contrôles continus à distance sera indiquée sur la convocation à chaque épreuve et peut faire l'objet d'une adaptation selon les moyens techniques et/ou organisationnels numériques disponibles (plateforme, flux).
- 6- L'assiduité, en présentiel ou en distanciel selon les conditions précitées, aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 7 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.  
L'activité de formation et d'évaluation à distance des enseignements, par l'intermédiaire de dispositifs tels que Moodle ou une autre plateforme en ligne comme les échanges par voie de communication électronique attestée par les enseignants pourront être pris en compte par le jury comme valant pour assiduité.
- 7- Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux (entrants et sortants), sur décision de la Commission des Relations Internationales. Elles doivent figurer dans le contrat pédagogique préalablement établi. Les étudiants sortants en rupture de continuité pédagogique dans leur établissement du pays d'accueil, pourront suivre les formations et être évalués à distance selon les modalités définies en conseil de gestion.
- 8- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, et des travaux pratiques, peut être revu et adapté ainsi que les épreuves d'évaluation des connaissances. Les enseignements (cours, TP, TD, ELC) et les stages non réalisés pourront alors être neutralisés selon l'avis du jury.

### **A -Examens en présentiel ou en distanciel, session initiale et seconde chance**

- 1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation au procès-verbal d'examen.
- 2 – Pour les épreuves écrites et terminales, une ou des épreuves pourront être réalisées sous forme numérique.
- 3 – La publication du calendrier des épreuves, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
- 5 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.

### **B -Examens en présentiel, session initiale et seconde chance**

- 1 – Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 2 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 3 – Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.
- 4 – La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
- 5 – Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 6 – Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 7 – Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger. En cas de sortie provisoire de la salle d'examen, les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

### **C -Examens en distanciel, session initiale et seconde chance**

- 1 – Ces examens peuvent être mis en place sur une plate-forme numérique. Ils peuvent concerner tous les types de contrôles (CT, CC,...) en session initiale et seconde chance. L'organisation numérique des examens ou à distance tient compte de manière obligatoire de la charte des examens de l'université.
- 2 – Les candidats doivent être présents et connectés dès le début de l'épreuve et doivent pouvoir apporter la preuve de leur présence active au cours de toute la durée de l'épreuve par tout moyen disponible (Tchat, visio ou webconférence, communication électronique).
- 3 – Aucun accès au sujet ne sera possible au-delà de 10 min après le début de l'épreuve.

4 – Pour les évaluations écrites sur support électronique en distanciel, les étudiants composent en utilisant une seule couleur noire, y compris pour les parties soulignées. Les autres fonctions bureautiques (gras, italique, type de police, insertion, disposition, etc) pourront faire l'objet de précisions selon l'épreuve et sur consigne de l'enseignant.

5 – L'étudiant devra inscrire son numéro « étudiant » sur sa copie dématérialisée.

6 – La restitution des évaluations en distanciel se fait par voie numérique avant de se déconnecter de la plateforme. La restitution de la copie ne peut se faire que pendant les 15 dernières minutes de l'épreuve.

7) Le système anti-plagiat pourra être employé à la remise des copies.

8) En cas d'incident de toute nature (technique, administratif, cas de force majeure) ne permettant pas le déroulement de l'épreuve ou de la session en distanciel, celle-ci peut faire l'objet d'une reprogrammation ou réadaptation selon les conditions possibles. Une information sera portée à la connaissance des étudiants en cas de reprogrammation ou de réadaptation.

Tout incident technique ou administratif concernant un candidat lors du déroulement d'une épreuve sera noté sur le Procès-Verbal de l'examen. Le président de jury en sera informé.

### **D – Epreuves orales, contrôle continu**

Les modalités des contrôles continus et réguliers des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire ainsi que les modalités de la mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, en présentiel et/ou en distanciel, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.

Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours, Magistral, Dirigé ou Pratique.

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (*Voir règlement de l'UE*).

### **E – Stages :**

Les stages obligatoires sont réalisés en présentiel. Ils peuvent être aménagés dans leur forme et leur durée pendant la période pandémique avec la possibilité de neutralisation en cas exceptionnel d'impossibilité de réalisation. La mise en œuvre de contrats pédagogiques de réussite pour l'année suivante pourra être décidée lors des délibérations de jury en tenant compte ou pas de la neutralisation du stage. Ces contrats pédagogiques de réussite détermineront les objectifs à atteindre pour chaque étudiant.

Pour l'année 2020-2021, conformément aux modifications des modalités de contrôles des connaissances et des compétences en vigueur suite à la pandémie, les stages neutralisés sur cette période peuvent faire l'objet dès la rentrée 2020, de contrats pédagogiques selon l'avis des délibérations des jurys.

#### **1 – Stages hors odontologie**

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

#### **2 – Cliniques au Centre de Soins Dentaires**

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

## **3- CONDITIONS D'ADMISSION**

### **Règles de validation d'une UE**

- Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisies doivent être validées.
- Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique, ou de « environnement professionnel », entraîne la non validation de l'UE.
- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.

- Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

### **Validation de la session initiale**

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en 2<sup>e</sup> session les matières de l'UE non validées, ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

### **Validation de la session de seconde chance**

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2 pour le DFASO 1, les semestres 3 et 4 pour le DFASO 2.

### **Redoublement ou triplement**

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 4.1.1** conservable	Sciences odontologiques 1	E.1. Odontologie pédiatrique	2	1h *	2
		E.2. Prothèses	2	1h *	2
		E.3. Parodontologie	1	1h *	1
UE 4.1.2** conservable	Sciences odontologiques 2	E.1. Chirurgie orale et Médecine Orale (CoMo)	2	CC	2
		E.11 TD CoMo	0,5	CC	0,5
		E.2. Occlusion	1	1h*	1
		E.3. Biomatériaux	1	1h *	1
UE 4.1.3** conservable	Radioprotection	E.4. Anatomie Clinique Oro-Faciale	1	1h *	1
		E.1. Radioprotection (voir annexe 2)	1	1h30*	1
UE 4.1.4 conservable	TP odontologie pédiatrique 1	E.1. TP odontologie pédiatrique	0,5	Validation	0,5
UE 4.1.5 conservable	TP orthopédie dento-faciale 1	E.1. TP orthopédie dento-faciale	0,5	Validation	0,5
UE 4.1.6 conservable	TP parodontologie 1	E.1. TP parodontologie	0,5	TP 2h	0,5
UE 4.1.7 ** CONSERVABLE	Enseignement de libre choix 1	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 4.1.8	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.2. Clinique de prothèse	3	Validation	3
		E.3. Clinique de Chirurgie orale et Médecine orale	1,5	Validation	1,5
		E.4. Clinique parodontologie	1,5	Validation	1,5
		E.5. Clinique imagerie	0,5	Validation	0,5
		E.6. Clinique occlusodontie	1,5	Validation	1,5
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1,5	Validation	1,5
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	1,5	Validation	1,5
<b>TOTAL ECTS SEMESTRE</b>					<b>30</b>

\* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

\*\* : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 4.2.1** conservable	Sciences odontologiques 3	E.1. Prothèses	2	1*	2
		E.2. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1*	2
		E.3. Orthopédie dento-faciale	1,5	1*	1,5
		E.4. Parodontologie	1	1*	1
UE 4.2.2 ** conservable	Sciences odontologiques 4	E.1. Médecine orale + TD CoMo	2,5	CC+ Oral	2
		E.2. Chirurgie orale	1	1*	1
		E.3. Santé publique	2	1h30*	1
		E4 TP Anatomie clinique pré-chirurgicale	1	CC	0,5
UE 4.2.3** conservable	TP odontologie pédiatrique 2	E.1. TP odontologie pédiatrique	0,5	Validation	0,5
UE 4.2.4** conservable	TP orthopédie dento-faciale 2	E.1. TP orthopédie dento-faciale	0,5	Validation	0,5
UE 4.2.5 ** conservable	Service Sanitaire	E.1. Actions Service Sanitaire	1	Validation (Voir annexe 1)	1
UE 4.2.6 ** conservable	Enseignement de libre choix 2	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 4.2.7	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	0,5	Validation	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.3. Clinique de prothèse	3	Validation	3
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine orale	1	Validation	1
		E.5. Clinique parodontologie	1,5	Validation	1,5
		E.6. Clinique imagerie	0,5	Validation	0,5
		E.7. Clinique occlusodontie	1,5	Validation	1,5
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1,5	Validation	1,5
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1,5	Validation	1,5
<b>TOTAL ECTS SEMESTRE</b>					<b>30</b>

\* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

\*\* : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 5.3.1 ** conservable	Sciences odontologiques 5	E.1. Odontologie pédiatrique	3	1h *	3
		E.2. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h *	2
		E.3. Chirurgie Orale et Médecine Orale	2	1h *	2
UE 5.3.2** conservable	Sciences odontologiques 6	E.1. Orthopédie dento-faciale	1	1h *	1
		E.2. Occlusion	1	1h*	1,5
UE 5.3.3** conservable	Sciences odontologiques 7	E.1. Santé publique	2	1h*	1,5
		E.2. Anglais	0,5	C.C.	1
		E3 Intérêt des biomarqueurs oraux en clinique	1	C.C.	1
UE 5.3.4 ** conservable	Enseignement de libre choix 3	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 5.3.5	Cliniques 3	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.2. Clinique de prothèse	3	Validation	3
		E.3. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale	1	Validation	1
		E.4. Clinique parodontologie	1	Validation	1
		E.5. Clinique imagerie	1	Validation	1
		E.6. Clinique occlusodontie	1	Validation	1
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation	1
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation	1
		E.9. Clinique d'orthopédie dento-faciale	1	Validation	1
		E.10. Clinique d'implantologie	1	Validation	1
<b>TOTAL ECTS SEMESTRE</b>					<b>30</b>

\* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

\*\* : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coefficient	MCC	ECTS
UE 5.4.1** conservable	Sciences odontologiques 8	E.1. Prothèse	2	1h30*	2
		E.2. Pathologie générale et odontologie	3	1h*	3
		E.3. Parodontologie	1,5	1h*	1,5
UE 5.4.2** conservable	Sciences odontologiques 9	E.1. Gérodontologie	0,5	1h*	0,5
		E.2. Immunologie clinique	1	1h*	1
UE 5.4.3** conservable	Enseignement de libre choix 4	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	Validation	3
UE 5.4.4 conservable	Stage urgences	E.1. Stage urgences (AFGSU 2)	0,5	Validation	0,5
UE 5.4.5 conservable	Stage santé publique	E.1. Stage santé publique	1	Validation	1
UE 5.4.6 conservable	Stage UCAA	E.1. Stage UCAA	0,5	Validation	0,5
UE 5.4.7	Cliniques 4	E.1. Environnement professionnel	0,5	Validation	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	3	Validation	3
		E.3. Clinique de prothèse	2,5	Validation	2,5
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale	1	Validation	1
		E.5. Clinique parodontologie	1	Validation	1
		E.6. Clinique imagerie	1	Validation	1
		E.7. Clinique occlusodontie	1	Validation	1
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation	1
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation	1
		E.10. Clinique d'orthopédie dento-faciale	1	Validation	1
E.11. Clinique implantologie	1	Validation	1		
UE 5.4.8 Conservable	CSCT	E.1. Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique	1,5	1h30*	3
		E.2. Oral	1,5	20mn*	
<b>TOTAL ECTS SEMESTRE</b>					<b>30</b>

\* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

\*\* : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

## Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques

**Les modalités de validation des cliniques sont dépendantes des conditions pandémiques et/ou exceptionnelles en vigueur. La présence des étudiants en formation clinique dépendra de ces conditions et les objectifs de formation devront s'adapter à ces conditions.**

**Chaque étudiant dispose d'un carnet de stage pour le suivi de sa formation.**

**L'évaluation se fait à la fin de chaque semestre à partir des carnets de stage.**

**Le carnet de stage pourra être dématérialisé et accessible à l'équipe pédagogique et à l'étudiant.**

**L'évaluation de l'étudiant porte sur :**

- **L'assiduité en clinique,**
- **Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante**
- **Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,**
- **La tenue du dossier médical,**
- **La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique odontologiques.**
- **La compétence pour la réalisation d'acte reconnu comme nécessaire à son niveau de compétence – acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.**

**Ces objectifs de formation pour chaque semestre seront affichés en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD). Les objectifs de formation réalisés pendant l'été après la validation de la session de seconde chance seront comptabilisés pour l'année suivante.**

## ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

---

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès du cadre de santé du CSD.

Tout manquement éthique, déontologique ou réglementaire pourra faire l'objet d'une sanction de suspension de l'activité clinique et/ou la saisie de la Commission de discipline de l'Université ou les instances compétentes hospitalières sur décision du Directeur de la Faculté d'Odontologie après avis du Coordonnateur du service d'Odontologie.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

### Semestre 2 :

#### **Session initiale :**

- Assiduité aux vacances obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacances obligatoires d'« ergonomie » (suivi matériel).
- Assiduité aux vacances obligatoires « laboratoire de prothèse » (entretien).
- Assiduité aux vacances obligatoires « régulation occlusion et imagerie » (en rapport avec les cliniques d'occlusion et d'imagerie).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins).

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

**Session de seconde chance :** réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service.

## CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE

### Semestre 1 :

#### **Session initiale :**

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).



## Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

### Semestre 2 :

#### Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).
- **le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 250 points de COMO dont 100 en 1er opérateur.**
- **Session de seconde chance :**
- **le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 300 points de COMO dont 130 en 1er opérateur.**

## ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE

### A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1 – Appréciation quantitative (quota de points minimum imposés).
- 2 – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, -assiduité).
- 3 – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4 – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

4e année	35 points	6 incisives, canines ou prémolaires
5e année	65 points	6 molaires

- Obturation d'une Cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame : 1 point
- Obturation d'une Cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 2 points
- Obturation d'une Cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 3 points
- Éclaircissement interne : 4 points (acte global quel que soit le nombre de séances)
- Reconstitution par tenon fibré : 5 points
- Éclaircissement externe : 8 points
- Onlay : 8 points
- Facette : 8 points
- Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA : 5 points
- Chirurgie endodontique : Opérateur 6 points.
- Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hémi-section radiculaire) : Opérateur 6 points

### B- Répartition des travaux cliniques

DFASO 1

### Semestre 1 :

#### Session initiale :

- 5 points et 1 traitement endodontique initial sur incisive, canine ou prémolaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.

- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

## Semestre 2 :

### Session initiale :

- 30 points et 5 traitements endodontiques initiaux sur incisives, canines ou prémolaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

### Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

## DFASO 2

## Semestre 1 :

### Session initiale :

- 10 points et 1 traitement endodontique sur molaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

### Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

## Semestre 2 :

### Session initiale :

- 55 points et 5 traitements endodontiques sur molaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

### Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- 

## **C- Modalités de validation des traitements endodontiques**

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :

1 – Traitement endodontique réalisé **sous digue**.

2 – Nettoyage et mise en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFSGO .

3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.

→ **cotation majorée avec avis de l'enseignant.**

4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum** :

deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,  
une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,

une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,  
une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

**Tout manquement constaté pourra coûter à l'étudiant l'invalidation de l'acte effectué.**

## **PROTHESES**

---

DFASO 1

### **Semestre 1 :**

#### **Session initiale :**

Présenter 2 cas cliniques (avec empreinte, montage sur articulateur, wax-up...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 40 points (cf : liste d'acte codifiée).

#### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées.  
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).***

**CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.**

DFASO 2

### **Semestre 1 :**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

#### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées.  
(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).***

**CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.**

## **LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE**

*Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.*

*Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.*

### **PROTHESE ADJOINTE**

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)***

<b>PAP résine</b>	<b>1 à 4 dents</b>	<b>3</b>
	<b>5 à 8 dents</b>	<b>5</b>
	<b>9 à 13 dents</b>	<b>8</b>

<b>PAP métallique</b>	<b>1 à 6 dents</b>	<b>10</b>
	<b>7 à 10 dents</b>	<b>12</b>
	<b>11 à 14 dents</b>	<b>13</b>

***Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points***

<b>PAC résine</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>8</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>18</b>
	<b>Uni-maxillaire avec PAC immédiate.</b>	<b>18</b>
	<b>Bi-maxillaire avec PAC immédiate</b>	<b>40</b>

<b>PAP immédiate</b>	<b>1 à 4 dents</b>	<b>2</b>
	<b>5 à 8 dents</b>	<b>4</b>
	<b>9 à 13 dents</b>	<b>10</b>

<b>PAC immédiate</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>10</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>22</b>

## REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
<b>Fracture simple prothèse partielle ou totale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjonction dents et/ou crochets</b>		
- 1 à 5 éléments	2	1
- au-delà de 5 dents	3	2
<b>Réparation PBM sans remontage dents</b>		1
<b>Réparation PBM avec remontage dents</b>		2
<b>Rebasage résine auto</b>	2	
<b>Rebasage définitif (mise en moufle)</b>		2

## IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
<b>Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)</b>	<b>3 /quadrant</b>	
<b><u>Prothèse conjointe</u></b>		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
<b>Bridge transvissé, dents résine (forfait)</b>		<b>60</b>
<b>10 - 12 dents</b>		
<b><u>Prothèse adjointe*</u></b>		
- pilier locator la paire	6	
- barre de connexion		10
<b>*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle</b>		

## PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
<b>Coiffe complète métallique</b>	<b>8</b>	<b>Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM</b>
<b>Coiffe complète Céramique</b>	<b>10</b>	
<b>Coiffe partielle métal</b>	<b>9</b>	
<b>Coiffe partielle céramique</b>	<b>11</b>	
<b>Onlay facette</b>		
<b>Pontique bridge</b>	<b>2</b>	
<b>Ancrage corono radiculaire</b>	<b>4</b>	
<b>Supplément pour dent vivante</b>	<b>2</b>	
<b>Ailettes de contention collée par élément</b>	<b>2</b>	

## **CFAO EN METHODE DIRECTE**

**CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC).**

<b>Onlay CFAO (restauration partielle)</b>	<b>8</b>
<b>Couronne CFAO (restauration totale)</b>	<b>10</b>

## **DIVERS**

	<b>Labo. Interne</b>	<b>Clinique</b>
<b>Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant</b>	<b>3</b>	
<b>Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration</b>		<b>5</b>

## **1<sup>ère</sup> CONSULTATION – URGENCES**

L'étudiant aura un calendrier de ses vacances cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du CSERD

DFASO 1

### **Semestre 1 :**

#### **Session initiale :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

#### **Session de seconde chance :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

#### **Session de seconde chance:**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

*Certaines activités de dépistage réalisées en dehors du CSD pourront être prises en compte comme des consultations validant des points en accord et sous le contrôle au préalable du Coordonnateur du Département d'Odontologie.*

DFASO 2

### **Semestre 1 :**

#### **Session initiale :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

#### **Session de seconde chance :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

## **Session de seconde chance :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

*Certaines activités de dépistage réalisées en dehors du CSD pourront être prises en compte comme des consultations validant des points en accord et sous le contrôle au préalable du Coordonnateur du Département d'Odontologie.DFASO 1*

## **OCCLUSODONTIE**

---

DFASO 1, DFASO 2

### **Semestre 1 :**

#### **Session initiale :**

- Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.
- Respecter les rendez-vous

#### **Session de seconde chance :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

- Avoir traité deux cas complets pour les DFASO2 et un cas pour les DFASO1 (Occlusodontie /Apnée du sommeil).
  - prise d'empreintes + montage sur simulateur.
  - prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...).
  - contrôles
- Rendre un compte-rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos nettes (exo et endo-buccales avec et sans orthèse et avec écarteurs photo).
- Assurer le suivi des cas en cours (uniquement pour DFASO 2).
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.
- Respecter les rendez-vous

#### **Session de seconde chance :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale.
- Traiter un nouveau cas complet.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

## **PARODONTOLOGIE**

*Il est rappelé que les actes demandés en première et deuxième session sont le prérequis indispensable pour pouvoir se présenter à l'examen clinique. L'étudiant n'ayant pas le nombre d'actes demandés à la date limite de fin de validation des actes fixée et annoncée par voie d'affichage devra toutefois se présenter obligatoirement à l'examen. Il sera pris en compte lors de la validation de ce dernier en dehors des actes demandés, le comportement de l'étudiant tout au long de l'année vis-à-vis des patients, du personnel hospitalier ainsi que du corps enseignant.*

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1er opérateur	15
Dossier parodontal 2ème opérateur	15
ré-évaluation	10
surfaçage	15
frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30
élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

DFASO 1

### Semestre 1 :

#### Session initiale :

##### 1 – Activité clinique

\* Minimum requis : total de **63 points** correspondant à la préparation de la cavité buccale (détartrage) et au charting parodontal réalisés sur **3 patients dont un en tant que premier opérateur.**

- 6 détartrages (18 points).
- 3 dossiers parodontaux dont 1 premier opérateur (45 points).

\* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

##### 2 – Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

#### Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

### Semestre 2 :

#### Session initiale :

##### 1 – Activité clinique

\* Minimum requis : total de **60 points** correspondant à la **prise en charge globale de 2 patients en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **étiologique** (avec préalablement séances de détartrage jusqu'à la réalisation de surfaçages radiculaires).

- 2 dossiers parodontaux premier opérateur (30 points).
- 2 Surfaçages radiculaires (30 points).

\*Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

##### 2 – Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 15 et 20 minutes.

#### Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes.



### Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Les points supplémentaires acquis par rapport à ceux demandés au semestre 1 seront comptabilisés au semestre 2.

### DFASO 2

#### Semestre 1 :

##### Session initiale :

###### 1 – Activité clinique

\* Minimum requis : total **de 67 points** correspondant **à la prise en charge globale de 3 patients dont deux en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **symptomatique** (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'un assistantat de chirurgie et/ou d'une chirurgie parodontale).

- 4 détartrages (12 points).
- 1 réévaluation (10 points).
- 3 dossiers parodontaux dont 2 premier opérateur (45 points).

\* Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

###### 2 – Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

##### Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

#### Semestre 2 :

##### Session initiale :

###### 1 – Activité clinique

\* Minimum requis : total **de 70 points** correspondant à la **prise en charge globale de 2 patients en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **symptomatique** (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'au minimum une chirurgie parodontale)

- 2 dossiers parodontaux premier opérateur (30 points)
- 1 chirurgie parodontale assistée ou réalisée par un enseignant de parodontologie (30 à 50 points)
- Compte rendu pré et post-opératoire devront être joints au dossier (10 points).

\*Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

Deux comptes rendus, l'un préopératoire et l'autre postopératoire **comptabilisés cinq points chacun**, détaillés des interventions signés par un enseignant de Parodontologie devront être joints au dossier.

###### 2 – Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 15 et 20 minutes.

##### Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis à la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes.

### Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Le surfaçage radiculaire n'est pas considéré comme un acte chirurgical.
- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée et régénération osseuse guidée pré-implantaire, les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale).
- Les interventions chirurgicales telles que chirurgie à lambeau sur une ou deux dents, distal wedge ou encore freinectomie ne pourront être comptabilisés comme une chirurgie.
- Les points supplémentaires acquis par rapport à ceux demandés au semestre 1 seront comptabilisés au semestre 2.

## IMAGERIE

---

DFASO 1, DFASO 2

### Semestre 1 :

#### Session initiale :

- Vacances prévues notées sur carnet et tenues à jour : dates à communiquer aux responsables de l'imagerie.
- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

#### Session de seconde chance:

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

### Semestre 2 :

#### Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

#### Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

## ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

---

DFASO 1

### Semestre 1 :

#### Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances comme aide opératoire des DFASO2.

#### Session seconde chance :

Assiduité à 4 vacances supplémentaires.

### Semestre 2 :

#### Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances comme aide opératoire des DFASO2.

Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1<sup>ère</sup> consultation.

#### Session seconde chance:

Répondre aux exigences de la session initiale.

Assiduité à 4 vacances supplémentaires.

Réaliser un compte-rendu supplémentaire écrit et iconographié d'une 1<sup>ère</sup> consultation.

**Semestre 1 :**

**Session initiale :**

**Assiduité** à l'ensemble des vacances.

**Evaluation qualitative de l'activité clinique :**

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

**Session seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 points supplémentaires à réaliser.

**Semestre 2 :**

**Session initiale :**

Assiduité à l'ensemble des vacances.

**Evaluation quantitative : 400 points à réaliser dont :**

- 2 CCP.
- 3 Pulpotomies.
- 1 cas de scellement de sillons.

**Evaluation qualitative de l'activité clinique :**

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la démarche diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.
- 

Examen oral, portant sur les connaissances cliniques et théoriques

**Session seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 points supplémentaires à réaliser.

---

**ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE**

**Semestre 1 :**

**Session initiale :**

- Présence obligatoire.
- Binôme avec un interne .
- Examen clinique + examens complémentaires d'au moins trois patients.
- Présentation clinique orale : diagnostic et objectifs de traitement.

**Session seconde chance :**

- Vacances d'été.
- Présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

**Semestre 2 :**

**Session initiale :**

- Binôme avec 1 interne.
- 1 présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

**Session seconde chance :**

- Vacances d'été.
- 2 présentations cliniques écrites: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

## IMPLANTOLOGIE

---

DFASO 2

### Semestre 1

**Session initiale** : validation des TP d'implantologie.

**Session seconde chance** : examen oral portant sur des questions de cours sur la chirurgie et la prothèse implantaires.

### Semestre 2

**Session initiale** : chaque étudiant devra avoir réalisé un cas simple d'implantologie avec une prise en charge globale du patient, ou avoir participé activement à un cas d'implantologie avec prise en charge globale du patient.

**Session seconde chance** : Examen oral : questions de cours + commentaires de cas cliniques.

## Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

### MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne.

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE.

### MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne.

### MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation.

## Annexe 3 : Modalités de validation des stages

Session initiale : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

NB : même si la validation des stages se fait au second semestre du DFASO 2, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session seconde chance: la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

### Liste des stages :

#### Stage d'urgences

Objectifs généraux : l'enseignement doit permettre à l'étudiant de valider l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Durée : 1 à 2 jours.

#### Stages santé publique – Actions service sanitaire en DFASO1

Les stages comprennent :

- des vacations dans un service de gérontologie ou en EHPAD :
  - o durée : 3 vacations de 3h.
- des vacations auprès des populations à besoins spécifiques, vulnérables ou de recours :
  - o durée : 2 vacations de 3h.

- des vacations auprès des populations précisées dans le cadre des ELC « Actions spécifiques de prévention dentaire auprès des populations » et « actions spécifiques dentaires auprès du Service de Médecine Préventive de l'Université – SUMMPS »
  - o durée : 2 vacations de 3h de chaque ELC

### **Stage UCAA**

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : être conscient de ses limites et de ses compétences et être apte à réaliser les actes de médecine et chirurgie orale, et de sédation pour des patients des différents groupes d'âge (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

Le stage comprend :

- des vacations de chirurgie et anesthésie ambulatoire (UCAA) :
  - o durée : 1 vacation de 6h.

## **Annexe 4 : Service Sanitaire**

Le service sanitaire est mis en place progressivement en conformité avec les dispositions **du décret no 2018-472 et de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.**

La formation et les évaluations du service sanitaire s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants : comprendre l'organisation sanitaire et sociale et ses conséquences sur les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé. En conformité avec l'article D. 4071-2 du décret et de l'article 7 de l'arrêté sur le service sanitaire, le service sanitaire est déployé à destination « *de publics identifiés comme prioritaire* » au sein de structures ou établissements partenaires conventionnels liées à la faculté d'Odontologie pour des missions de prévention et de promotion de la santé orale.

En conformité avec ces dispositions de l'article 14 de l'arrêté précité, la mise en place du service sanitaire s'effectuera de manière progressive avec « ***un nombre d'étudiants équivalents à l'effectif d'une promotion*** » en DFASO1 pour l'année universitaire 2019-2020. Cette action sera obligatoire pour tous les étudiants dès la rentrée 2021-2022.

La validation théorique du service sanitaire se fera sur la base de la participation aux actions ou projets de santé publique et sur le suivi de la formation théorique préparatoire délivrée par tout type de support et de moyens de diffusion pédagogique dans le cadre des UEs du tronc commun lors du 2<sup>ème</sup> semestre (*cf tableau UE 4.2.2 & 4.2.5 en DFSAO2 p.19*).

La validation pratique du service sanitaire se fera sur la base des stages de santé publique – Actions du service sanitaire (Voir Annexe 3). Elle est prononcée par le Directeur de la Faculté d'odontologie sur avis de l'enseignant responsable du service sanitaire.

Une attestation sera délivrée à l'étudiant.